



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024

Date de convocation : 21 juin 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 21 juin 2024	Nombre de conseillers présents : 13
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 juin 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, MM. PRAT, LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Mme EYHERABIDE est arrivée à 19h34 durant la lecture de la décision n°14-2024-5.8

Ont donné pouvoir : Mme Sylvie BARBERI à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Alain PIERROT à Mme Joelle VUITRY

Absents excusés : Mmes Laurie FILLATRE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / VI / 1 - 7.5 Subvention exceptionnelle de fonctionnement au Foyer Socio-Educatif du collège Albert Camus

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la demande de subvention exceptionnelle du Foyer Socio-Educatif (FSE) du collège Albert Camus de La Ferté-Alais, réceptionnée en date du 26 avril 2024,
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant approbation du Budget primitif 2024,
CONSIDÉRANT les différentes actions et sorties mises en place par le FSE en direction des élèves de Cerny scolarisés dans l'établissement,
CONSIDÉRANT la volonté municipale de répondre favorablement à la demande, afin de permettre la réalisation de leurs projets,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer Socio-Educatif du collège Albert Camus de La Ferté-Alais, d'un montant de 200 €,

DIT que les crédits nécessaires seront pris à l'article 65748 du budget 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny


